

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du DIMANCHE 22 Septembre 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. pour un an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ANGLÈTERRE.

De Londres, le 7 septembre.

La flotte de Lisbonne & de Porto, consistant en 90 voiles environ, est arrivée le 2 de ce mois à Plymouth. La liste du café de Loyds contient quelques prises françoises, parmi lesquelles on remarque avec étonnement celle d'un navire négrier qui avoit à bord 24 esclaves.

Le capitaine Blacker, arrivé le 3 de la Jamaïque, a apporté la nouvelle que plus de 200 bâtimens françois, sous le convoi de deux vaisseaux de 74 & de cinq frégates de la même nation, sont en ce moment dans la Chesapeake; il ajoute que tous les citoyens de l'Amérique septentrionale se déclarent en faveur des François contre les puissances coalisées, qui veulent anéantir leur liberté. Ce sentiment est si profond & si réfléchi de la part des États-Unis que la guerre deviendroit inévitable avec eux, si l'Angleterre faisoit seulement la moindre tentative pour les arracher à la reconnaissance & à la neutralité dont ils font profession.

On apprend par le même capitaine qu'au moment que le premier août dernier, la frégate angloise *le Boston*, de 32 canons, & de 250 hommes d'équipage, entroît dans le Sandy-Hook, un officier françois la prit pour un vaisseau de sa nation, & se rendit à bord pour la piloter dans cette rade; mais il fut retenu prisonnier par le capitaine Courtney. Celui-ci envoya en même-tems au commandant de la frégate françoise *l'Embuscade*, de 44 canons, le défi formel de sortir & de venir se mesurer avec lui. Ce défi fut accepté, & l'action commença aussitôt à la portée du pistolet, & continua pendant plus de deux heures avec une bravoure peu commune; mais *le Boston* ayant eu son mât de perroquet de fougue emporté, ses voiles brisées, ses agrès fort endommagés, & ayant perdu beaucoup de monde, fut forcé de s'éloigner: *l'Embuscade*, de son côté, ayant beaucoup souffert, ne fit aucun mouvement pour poursuivre son ennemi. Le capitaine & le lieutenant de la frégate angloise ont été tués.

Le peuple anglois qui calcule froidement les avantages & les inconvéniens de la guerre actuelle pour lui-même, commence à murmurer du peu de succès des puissances coalisées contre la France. On lui avoit dit que les conquêtes de la Flandre françoise, de l'Alsace & de la Lorraine seroient l'affaire de six semaines, & ces six semaines sont écoulées & bien au-delà sans aucun avantage décidé. On l'avoit flatté de

plus que la cour avoit des intelligences dans les places françoises attaquées. Le croiroit-on! cette ressource honteuse des despotes qui achètent des traitres déplaît à la loyauté populaire angloise & elle en conçoit du mépris pour le ministère qui en a fait usage sans profit. Il n'est pas rare d'entendre dans nos tavernes des fumeurs & des buveurs mépriser les mesures des troupes coalisées, & rendre hommage à l'intrepide loyauté des François, qui seuls avec leur courage, combattent ouvertement tous les esclaves des rois. Les progrès de cet esprit sont déjà assez répandus pour alarmer le ministère, qui s'occupe à les éteindre, non-seulement par des écrits officieusement menteurs, mais encore par des mesures de police empruntées ailleurs que dans des états libres.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Wissembourg, le 15 septembre.

Le camp retranché de Nothweiler a été emporté hier de vive force, bayonnette en avant. L'ennemi a fait une vigoureuse résistance; mais il a été forcé de plier devant le 7^e. bataillon d'infanterie légère, dont un lieutenant (le citoyen Bureau) est entré le premier dans les retranchemens, devant le 1^{er}. bataillon de la Haute-Saône, le 10^e. des Vosges, le 1^{er}. de Lot & Garonne, le 2^e. de Rhône & Loire, le 1^{er}. bataillon du 46^e. régiment, & quelques autres troupes que je regrette de ne pouvoir citer, parmi lesquelles étoit une légion d'agricoles. Les bataillons avoient à leur tête les adjudans-généraux Saint-Cyr & Mallet, Trentinian, commandant du 7^e. régiment d'infanterie légère, & les autres chefs dont la valeur nous est plus connue que lesdits noms. Le général de brigade Ferrey commandoit cette division, & se portoit sur tous les points avec intrépidité. L'artillerie a foudroyé les ennemis, déjà mis en déroute par la mousqueterie & l'arme blanche des fiers républicains. Les émigrés ont formé l'avant-garde des fuyards, en criant: *nous sommes perdus!* Notre petit corps d'armée, devenu maître du camp retranché, a poursuivi les ennemis, la bayonnette dans les reins, jusqu'à Bunthental & au-delà. Dans ce village les ennemis nous ont laissé 2 pièces de canon, 1500 fusils, des sacs de sel, d'avoine, de gargouilles pour pièces de 4, des marmites, des bidons, des sacs à peau pris sur nos soldats dans différentes affaires, &c.

Ils ont laissé le camp retranché de Nothweiler, le vallon

qui est au bas, & le village de Buenthal, jonchés de leurs morts, parmi lesquels on a trouvé un capitaine d'artillerie dépouillé, presque nud, qui on l'a transporté à Huguenaud.

Nous avons eu 80 blessés environ, & peut-être 8 ou 10 hommes tués.

Dans presque tous les combats, la perte de l'ennemi est énorme. C'est vraiment un prodige que nous perdions si peu de monde. La Liberté veille sur les enfans.

A l'affaire du 12, où nous avons tenté de reprendre notre camp retranché, l'ennemi a tenu bon; mais il a traîné après lui 323 chariots de morts & de blessés. Ce jour-là, le 1^{er} bataillon du 46^e. régiment, commandé par Sise, son chef, a soutenu depuis le matin jusqu'au soir un feu continu de six bataillons ennemis avec artillerie, & n'a eu que 17 blessés & 6 hommes tués ou pris. Le 2^e. de Lot & Garonne, ayant pour commandant à sa tête le citoyen Campagnol, chargea l'ennemi, le mit en déroute, & n'eut que deux hommes tués, 16 soldats & un capitaine blessés. Le 2^e. bataillon de Rhône & Loire, commandé par Desgranges, a soutenu pendant cinq heures un feu très-vif, & n'a eu que 8 hommes tués & 30 blessés, parmi lesquels un capitaine, un lieutenant & un sous-lieutenant, qui a reçu sept coups de bayonnettes, & qui a été, lui & son capitaine, secouru & tiré des mains de ses ennemis par un seul volontaire. Un autre capitaine du même bataillon, ayant été tourné par dix ennemis, a été dégagé par un grenadier & quatre soldats. Je regrette beaucoup d'ignorer les noms de ces braves sans-culottes.

Le 2^e. bataillon d'Eure & Loire s'est battu en tirailleurs, depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit, au-dessus de Scheid, dans la forêt du Bienewald, & a signalé son courage sans éprouver aucune perte.

Le 3^e. bataillon du Bas-Rhin, qui s'est avancé derrière la seconde redoute des ennemis, près de Bergzabern, n'a eu que 3 hommes tués & 4 blessés.

Après de tels prodiges, un bonheur si marqué de ne perdre qu'un très-petit nombre d'hommes, lorsque l'ennemi compte ses morts par milliers, nous devons combattre hardiment pour la liberté; car la nature entière s'est déclarée pour son triomphe.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

D'Avignon, le 13 septembre.

Dubois-Crancé écrit à ses collègues qui sont à Marseille, que Lyon est toujours bombardé; qu'il est saccagé & en proie aux flammes: il dit dans sa lettre qu'il est maître de la ville & de la fabrique. Cette lettre a été affichée à Aix le 10. Nous n'avons rien de plus positif qui nous annonce que Dubois-Crancé soit maître de Lyon.

Les Marseillois ont donné 4 millions pour les frais de la guerre. Cette somme n'équivaut pas à la dépense que les riches de cette ville ont occasionnée à la république.

On a fait à Aix quelques arrestations de gens suspects; leur nombre se porte à 27. L'énergie républicaine ne s'est pas encore bien relevée dans le Midi. Aix fut une ville rebelle avant Marseille; Marseille vit 18 mille rebelles forcer 6 mille patriotes de sortir de son sein; Arles, Salon, Lambesc & Tarascon, Nîmes & Beaucaire ont vu la contre-révolution opérée dans leurs murs, & leurs prisons sont presque vides: une fausse humanité s'est emparée des patriotes; ils en seront les victimes, s'ils ne déploient un caractère juste, mais sévère.

La société populaire d'Avignon a, dans sa séance d'hier, arrêté qu'il seroit fait une pétition à la convention natio-

nale, pour qu'elle convertît le tribunal criminel du département de Vaucluse en tribunal révolutionnaire, pour abréger les formes.

La société des Jacobins & celle de Marseille ont arrêté que leurs membres porteroient la moustache, afin qu'ils se reconnoissent au premier signal. (*Extrait du Courier d'Avignon*).

DÉPARTEMENT DU NORD.

Extrait d'une lettre particulière de Lille, du 17 septembre.

La défaite de l'armée hollandaise peut & doit influer si puissamment sur l'avenir, que tout ce qui la concerne, est d'un intérêt particulier pour les amis de la liberté. C'est le général Berra qui a commandé toute l'attaque. Nos troupes ont attaqué sur trois colonnes, dont l'une, commandée par le brave Daendels, chef du quatrième bataillon de la légion batave, s'est particulièrement distinguée; elle a beaucoup souffert. Parmi les tués, se trouve le capitaine Boogmans, officier très-entendu & fort regretté par ses camarades. Le feu a commencé à six heures du matin, & a continué vivement de part & d'autre pendant plusieurs heures. Enfin, la bayonnette, l'armée favorite des François, a décidé la victoire; l'ennemi a été complètement battu de tous côtés. Daendels a donné, dans cette journée, une nouvelle preuve de son intelligence & de son intrépidité. Le nombre des prisonniers, qu'on n'avoit porté d'abord qu'à près de 2 mille, se monte au-delà de 3 mille, tous Hollandais de différens régimens. On nous assure de tous les côtés que le fils aîné du stadhouder, ou plutôt du tyran de la Hollande, a été grièvement blessé d'un coup de feu dans la poitrine.

P. S. A l'instant même, l'on vient de me donner la nouvelle désagréable que les ennemis ont repris Menin, que nos troupes ont été forcées d'abandonner. J'espère que cette nouvelle se trouvera contournée: mais si même elle se trouve vraie, je vous assure que nous chasserons une seconde fois ces satellites de la tyrannie.

De Paris, le 22 septembre.

On croit que Venise persiste dans la neutralité, & qu'elle est, à cet égard, secrètement d'accord avec Genes, Florence & même la Porte.

La cour de Vienne est le foyer de toutes les agitations de l'Europe: cette puissance, de concert avec l'Angleterre, se dispose à développer de grandes forces pour la campagne prochaine. Il paroît que l'on se propose de suivre le système militaire du maréchal de Lascy, qui est de former par-tout un cordon de troupes, & de le faire agir sur tous les points. Ce plan a été apporté au roi de Prusse. Les mouvemens de l'armée du Rhin se feront toujours de concert avec les mouvemens de l'armée du prince de Cobourg.

On écrit de Nice que la république de Genes, fatiguée de la conduite peu mesurée du roi sarde à son égard, vient de résoudre d'en demander satisfaction, avec réponse sous huit jours; & en cas de refus, la guerre sera déclarée sur-le-champ à cette cour.

Une lettre de Perpignan, en date du 4, annonce que les Espagnols se sont emparés d'un lieu appelé Cabestan, à une lieue de cette ville: ils ont massacré un citoyen, sa femme & son enfant à la mamelle. L'auteur de cette lettre ajoute que ce trait a été vivement senti par tous les habitans de Perpignan, quoiqu'ils soient mauvais patriotes. Six cents familles ont été expulsées de cette ville. On craint que le général Dagobert, entré dans la Cerdagne, ne se laisse sur-

prendre dans un canon arro-

La cocarde royennes, a e passions de n ment de la n un décret qu ligne de réga de division, grufes.

La ci-devant ont été trad

Le tribunal de Gouy, im proclamation

On a anno tribunal révo tration du

La malveil citées ne m l ya de gens ne grande v de tout gen

Un des in départements tantôt on y r portes, tant qu'une les a moyens qui doit nous co une bonne f donc que ce & des droits François vien retarder cette nous prompt dénuées.

Voici quel « Dès le 2 on & Marf Il y avoit à dépurés fare y arrivent propositions cepter la cor dans leur pa en Suisse; il le 22 d'août.

Druck, qui, royalistes, le du ministre niation avec sur un bâtim un pagu-bor érent à mil sur-le-champ ent à la voi la frégate re fit un signal une chaloup bâtiment & l

prendre dans les gorges de Villeneuve, où 200 hommes & un canon arrêteroient une armée de 20 mille hommes.

La cocarde tricolore, qui orne les bonnets de quelques citoyennes, a excité des rixes & des désordres qui ont agité les passions de nos républicains. La police s'occupe, dans ce moment de la répression de pareils scandales : on doit solliciter un décret qui ordonnera à toutes les citoyennes de porter ce signe de régénération. Ce décret salutaire détruira ces semences de division, dont les suites pourroient devenir très-dangereuses.

La ci-devant duchesse de Gramont & son valet-de-chambre ont été traduits à la Conciergerie.

Le tribunal révolutionnaire a acquitté Dominique-Michel de Gouy, imprimeur à Saumur, accusé d'avoir imprimé les proclamations des rebelles de la Vendée.

On a annoncé à la dernière séance des Cordeliers, que le tribunal révolutionnaire commencera, mardi prochain, l'instruction du procès de Brissot.

La malveillance réprimée d'un côté par les autorités constituées ne manque guères de se retourner d'un autre, tant il y a de gens agitateurs par goût & peut-être par besoin dans une grande ville peuplée de tant d'acapareurs, de désordres de tout genre.

Un des moyens des malveillans est de répandre dans les départemens des nouvelles alarmantes & fausses de Paris : tantôt on y manque de pain, tantôt les ennemis sont à nos portes, tantôt les mesures de sûreté générale sont présentées comme les actes les plus arbitraires, enfin il n'est pas de moyens qui soient négligés pour embarrasser la route qui doit nous conduire au bonheur & à la liberté. Si on disoit une bonne fois pour toutes à ces agitateurs : mais songez donc que ce sont vos manœuvres qui retardent la jouissance & des droits de l'homme & de la constitution que le peuple françois vient de se donner ; ils rougiroient sans doute de retarder cette époque fortunée à laquelle nous arriverions tous promptement sans vos manœuvres perfides & toujours déjouées.

Voici quelques détails intéressans sur l'affaire de Toulon : « Dès le 3 septembre, les muscadins se flattoient que Toulon & Marseille alloient être soumises aux flottes combinées. Il y avoit à cette époque environ six semaines que quatre députés furent envoyés à Lyon par la ville de Marseille. Ils arrivèrent au moment où cette ville faisoit ses premières propositions d'accommodement, & qu'elle disoit vouloir accepter la constitution. Ces députés effrayés n'osant retourner dans leur pays à cause de l'armée de Cartaur, se jetterent en Suisse ; ils traversèrent le Piémont & parvinrent à Gênes le 22 d'août. Ils se rendirent aussitôt chez le ministre anglois Drack, qui, après avoir vérifié qu'ils étoient bons & purs royalistes, les traita à merveille. Ils reçurent le même accueil du ministre d'Espagne. Ils demandèrent à entrer en communication avec l'amiral Hood, & on les envoya à cet amiral sur un bâtiment de la division du vice-amiral Cosby. Le 27, un paquebot & une frégate envoyés par l'amiral Hood, portèrent à milord Drack, à Gênes, des paquets qu'il envoya sur-le-champ à Vienne & à Turin. Le 28, ces deux bâtimens mirent à la voile. Ils n'avoient fait encore que 4 lieues, quand la frégate revint dans leurs eaux à un mille de Gênes. Elle fit un signal, & sur-le-champ milord Drack s'embarqua dans une chaloupe & alla rejoindre la frégate ; il monta sur ce bâtiment & fit dire au secrétaire d'état qu'il seroit de retour

dans huit jours. Le 28 au soir, un spégonare arriva de Marseille à Gênes, ainsi qu'un petit bâtiment génois venant de Toulon. Ils déposèrent l'un & l'autre ces paroles : Que ces deux villes ayant résolues de se mettre sous la protection des escadres combinées, l'amiral Hood avoit fait des signaux convenus pour que milord Drack vint aussitôt le rejoindre ».

Voici maintenant les détails résultans de ces mesures pour la prise de Toulon :

« Les amiraux espagnols & anglois ont déclaré aux députés de Toulon, que tout ce qu'ils pouvoient leur promettre étoit protection & sûreté. Les premiers ont de plus assuré ces députés qu'ils rendroient la ville au roi rétabli sur le trône, ainsi que tous les effets quelconques qui se trouveroient dans Toulon. Ils ont de plus promis de permettre aux Toulonnais de commercer sous pavillon blanc avec les puissances coalisées. Toulon a accepté ces conditions. Le 26 août, 1500 anglois & 1500 espagnols ont occupé le fort de Hamalgus, l'arsenal & autres postes. L'on a fait retirer l'escadre françoise dans la rade intérieure, & une division des deux escadres combinées s'est emparée de la grande rade extérieure. — Pendant ce temps-là, Marseille négocioit, prétendoit vouloir se donner une constitution, demandoit celle de 1790, avec des modifications. Bref, elle offroit un plan entièrement monarchien. Les amiraux ennemis ont déclaré qu'ils ne vouloient pas en entendre parler. Et pendant cet intervalle, Cartaur ayant battu les Marseillois, s'est emparé de la ville. Un courrier fut aussitôt expédié pour aller porter toutes ces nouvelles à l'empereur, avec la réquisition du lord Mulgrave, pour demander les troupes du Milanais, attendu que la prise de Toulon fait cesser tous les prétextes. En attendant, le roi de Sardaigne a envoyé un corps de 6000 hommes à Onégia, qui ont dû s'embarquer sur la flotte de l'amiral Hood, pour les employer à l'attaque de Nice, de concert avec les armées de terre ».

COMMUNE DE PARIS.

Du 20 septembre.

Les sections du Finistère, des Sans-Culottes, de la Cité, Poissonnière, des Marchés, sont venues présenter les jeunes citoyens de la première réquisition. Le conseil a vu avec intérêt l'enthousiasme & l'allégresse de ces défenseurs de la patrie. L'hymne des Marseillois a répandu dans tous les cœurs l'heureux augure de la victoire.

La section de Brutus est venue se plaindre de ce qu'on insultoit les citoyennes ornées de la cocarde tricolore. Le procureur de la commune requiert, & le conseil arrête, que les sections seront exécuter à la rigueur la loi concernant la cocarde, & que les sections seront autorisées à en délivrer gratis aux citoyennes qui n'auront pas le moyen d'en avoir.

Un citoyen se plaint de ce que les marchands de vin mêlent à cette liqueur des matières malfaisantes & nuisibles à la santé. (La police s'en occupera).

Des ouvriers sculpteurs, vrais sans culottes, apportent au conseil un cœur d'argent renfermant dans une boîte de plomb celui de la veuve de Bonne de Créquy, qu'ils ont trouvé encastré dans une pierre, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, en détruisant les signes de féodalité. Le conseil leur donne acte de leur désintéressement, arrête que ce dépôt sera remis à la monnaie.

Les sections de l'Unité & des Droits de l'Homme, se conformant à la loi qui ne veut que deux séances par semaine, annoncent qu'elles vont se réunir en club républicain dans le lieu ordinaire de leurs séances.

CONVENTION NATIONALE.

(Présence du citoyen Cambon).

Suite de la séance du vendredi 29 septembre.

La société populaire de Beziers demande la formation d'une armée révolutionnaire, qui, divisée en quatre grandes colonnes armées chacune d'un tribunal & d'une guillotine, parcourrait la république, & ferait tomber, chemin faisant, les têtes des fédéralistes & des aristocrates. — Mention honorable.

Les muscadins de Toulouse s'étoient soulevés contre la réquisition; ils ont été mis à la raison par les sans-culottes; les plus mutins sont arrêtés. Le calme est parfaitement rétabli.

Thuriot donne sa démission en qualité de membre du comité de salut public: cette démission est acceptée.

Les administrateurs du département de l'Hérault ont pris un arrêté qui statue des peines très-sévères contre les citoyens qui se refuseroient à la réquisition, & qui met en réquisition les deux premiers classes, savoir: celle de 18 à 25 ans, & celle de 25 à 30 ans. — Cambon demande que cet arrêté soit converti en loi générale. — La convention se contente de l'approuver, & en renvoie l'examen au comité de salut public.

Coupey, de l'Osse, propose de charger le conseil exécutif de former près de nos ports des corps d'observation, qui empêcheroient la sortie des grains livrés par les fédéralistes aux agens de Pitt & de Cobourg. — Renvoyé à la commission des six, qui doit incessamment faire un rapport sur les moyens de prohiber rigoureusement l'exportation des grains.

Les sections du Finistère, des Sans-Culottes, de la Maison-Commune, des Marchés & de l'Homme-Armé, présentent leurs jeunes citoyens prêts à voler aux frontières, & qui demandent des armes à grands cris. — Billaut-Varennes propose de mettre en réquisition tous les citoyens qui battent le fer. — Collot-d'Herbois veut que l'on s'occupe principalement de la fabrication des armes blanches. — Renvoyé au comité de salut public.

Saint-André, au nom du comité de salut public, présente un rapport sur la nécessité de réparer avec promptitude la perte que la république a faite d'une de ses plus belles escadres, par l'horrible trahison des habitans de Toulon. Voici les principales dispositions du décret rendu sur la proposition du rapporteur:

1°. Tous objets nécessaires à la construction, à l'armement & à l'équipement des vaisseaux & frégates de la république, sont mis en réquisition & à la disposition du ministre de la marine & de ses agens.

2°. Les négocians, marchands & propriétaires de ces objets, seront tenus d'en fournir aux représentans-députés ou à l'administration de la marine, des états signés d'eux.

3°. Les représentans ou l'administration conviendront du prix de ces objets, de gré à gré ou sur estimation d'experts, & délivreront des mandats pour la valeur, qui seront acquittés par l'ordonnateur de la marine.

4°. Passé le délai de quinze jours, les négocians, marchands ou propriétaires qui n'auroient pas fourni les états exigés par le présent décret, seront considérés comme accapareurs, leurs marchandises seront confisquées, & le tiers sera au profit du dénonciateur.

5°. Les marchandises ou munitions confisquées seront transportées dans le port le plus voisin.

7°. Les marchandises qui devront être en réquisition sont: les bois de toutes espèces, les mâts, le mairin, les cordages, le goudron, les toiles, le fer, la tole, le cuivre, le plomb, l'étain, le fer blanc, &c.

7°. Un fonds de 100 millions est mis à la disposition du ministre de la marine. — Le ministre a déjà pris sur ce fonds une avance de 40 millions.

Séance du samedi 21 septembre.

L'administration de police demande une loi sévère contre ceux qui outragent les couleurs nationales: la convention, en confirmant les arrêtés pris à cet égard par la commune de Paris, décrète que les femmes seront tenues de porter la cocarde nationale, sous peine de huit jours de prison pour la première contravention, & pour la seconde, de détention jusqu'à la paix comme femmes suspectes. Celles qui oseroient arracher les cocardes tricolores seront punies de 6 années de réclusion.

Barrère, au nom du comité de salut public, fait un rapport sur les moyens de vivifier notre commerce maritime, en ruinant celui de l'Angleterre: « La France, disoit, il y a quelques jours, le vif de Georges, la France doit être détachée du globe, elle doit être considérée comme si elle n'étoit qu'une ville & qu'un port, & qu'elle fût bloquée de toutes parts. Ainsi l'imbécille Carthaginois pensoit qu'il bloquerait Rome. La France ne sera point bloquée, elle passera en Angleterre sur un seul pont de Calais à Douvres, elle saura extirper cette loupe placée près le continent pour le dévorer, & réduire le rôle des Anglois au métier de facteurs, de courtiers de la république française... Que Carthage soit détruite, c'est ainsi que Caton terminoit tous ses discours dans le sénat de Rome: que le commerce de l'Angleterre soit détruit, c'est ainsi que doit être conçu le dernier article de chaque décret révolutionnaire. — Voici les dispositions du décret rendu sur le rapport de Barrère:

1°. Les traités de navigation & de commerce, existant entre la France & les puissances avec lesquelles elle est en paix, seront exécutés selon leur forme & teneur, sans qu'il y soit apporté aucun changement par le présent décret.

2°. Après le premier Janvier 1794, aucun bâtiment ne sera réputé français, n'aura droit aux privilèges des bâtimens français, s'il n'a pas été construit en France ou dans les colonies & autres possessions de France, ou déclaré de bonne prise faite sur l'ennemi, ou confisqué pour contravention aux loix de la république, s'il n'appartient pas entièrement à des français, & si les officiers & trois quarts de l'équipage ne sont pas français.

3°. Aucune denrée, productions ou marchandises étrangères, ne pourront être importées en France, dans les colonies & possessions de France, que directement par des bâtimens français, ou appartenant aux habitans du pays des crûs, produits ou manufactures, ou des ports ordinaires de vente & première exportation; les officiers & trois quarts des équipages étrangers étant du pays dont le bâtiment porte pavillon; le tout sous peine de confiscation des bâtimens & cargaisons, & de trois mille livres d'amende solidairement & par corps, contre les propriétaires, consignataires & agens des bâtimens & cargaisons, capitaines & lieutenans.

4°. Les bâtimens étrangers ne pourront transporter d'un port français à un autre port français, aucunes denrées, productions ou marchandises des crûs, produits, ou manufactures de France, colonies ou possessions de France, sous les peines portées par l'article 3 ».